

Pédopornographie : un an de prison avec sursis pour l'ex-maire de Côte-d'Or

Article rédigé par *Stop au Porno*, le 05 mai 2023

Source [Stop au porno] : L'ancien maire d'Échenon, Dominique Lott, a été condamné mardi à un an d'emprisonnement, avec une obligation de soins. Il avait été interpellé lors d'un vaste coup de filet en novembre.

Il avait refusé de démissionner avant son procès. Dominique Lott, l'ancien maire d'Échenon, en Côte d'Or, a été condamné mardi à un an d'emprisonnement avec un sursis probatoire d'une durée de deux ans pour avoir téléchargé plus de 10 000 [images pédopornographiques](#). La condamnation de Dominique Lott, 63 ans, a été assortie d'une obligation de soins et d'une interdiction d'exercer une activité en lien avec des mineurs, ainsi que d'une privation de ses droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Il doit par ailleurs verser 500 euros de dommages et intérêts à la Fondation pour l'enfance, partie civile. Le sexagénaire est désormais inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Dominique Lott, qui avait démissionné en décembre dernier de son poste de maire de la commune d'environ 800 habitants, avait fait partie des 48 hommes interpellés mi-novembre à travers la France lors d'une [vaste opération de lutte contre la pédopornographie](#). Des hommes [liés à l'Aide sociale à l'enfance](#) avaient également été interpellés.

Des mineurs jusqu'à l'âge de 8 ans

L'enquête avait alors permis de découvrir 10 200 fichiers à caractère pédopornographique, téléchargés entre le 19 mai 2021 et le 25 juillet 2022, entraînant des poursuites pour acquisition, détention et diffusion « d'images d'un mineur présentant un caractère pornographique ».

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

05/05/2023 01:00